

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 28782 B1** (51) Cl. internationale : **A47G 1/14**  
(43) Date de publication : **01.08.2007**

---

(21) N° Dépôt : **29652**  
(22) Date de Dépôt : **05.02.2007**  
(30) Données de Priorité : **09.07.2004 IT VI2004A000168 ; 14.01.2005 IT VI2005A000007**  
(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/EP2005/007172 02.07.2005**  
(71) Demandeur(s) : **MAINETTI S.P.A., Via Casarette, 58 I-36070 Castelgomberto (VI) (IT)**  
(72) Inventeur(s) : **MAINETTI, Mario**  
(74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**

---

(54) Titre : **MARQUEUR DE TAILLE**

(57) Abrégé : L'invention se réfère à un marqueur en couronne pour son application aux objets à identifier, notamment aux cintres et similaires, du type qui est assemblé en l'insérant par-dessus le crochet des cintres susdits et en le positionnant coaxialement avec un cliquet, débordant de la structure arquée du cintre et qui constitue la base renforçatrice du crochet. Ledit marqueur en couronne est caractérisé en ce qu'il prévoit intérieurement une ou plusieurs saillies élastiques qui pénètrent, durant la phase d'utilisation, dans le cliquet du crochet ou dans le corps de la structure arquée en vue de donner une forme d'agrafe de fixation au marqueur en couronne susdit.

Résumé

L'invention se réfère à un marqueur en couronne pour son application aux objets à identifier, notamment aux cintres et similaires, du type qui est assemblé en l'insérant par-  
5 dessus le crochet des cintres susdits et en le positionnant coaxialement avec un cliquet, débordant de la structure arquée du cintre et qui constitue la base renforçatrice du crochet. Ledit marqueur en couronne est caractérisé en ce qu'il prévoit intérieurement une ou plusieurs saillies  
10 élastiques qui pénètrent, durant la phase d'utilisation, dans le cliquet du crochet ou dans le corps de la structure arquée en vue de donner une forme d'agrafe de fixation au marqueur en couronne susdit.

~~28782~~

01 AOUT 2007

28782

La présente invention se réfère à un marqueur en couronne selon la section générale visée à la revendication 1.

L'utilisation des marqueurs en couronne est bien connue dans de nombreux secteurs, notamment dans les domaines de la  
5 vente au détail, où ils sont appliqués aux produits afin de les identifier.

Pour ce qui est de l'état de l'art courant, le problème concernant les marqueurs en couronne du type connu réside dans le fait qu'ils se détachent facilement de leur siège de  
10 positionnement.

Un tel détachement facile comporte le risque d'avoir des objets dépourvus de leur marqueur de taille, ainsi que la facilité avec laquelle certaines marchandises peuvent être échangées avec d'autres marchandises par des personnes  
15 malintentionnées pendant la gestion des stocks ou dans les grands magasins où lesdites marchandises sont vendues ; c'est-là un événement qui est plus probable surtout si le marqueur en couronne est appliqué aux cintres en général, pour le marquage d'identification de la taille des vêtements  
20 en question.

En outre, les cintres étant normalement présents dans les milieux domestiques, il y a le risque que si les marqueurs en couronne se détachent facilement, ils exercent un attrait sur les enfants comme objets de jeu et, en raison de leurs  
25 dimensions réduites et de leur couleur brillante, ils pourraient être pris pour un bonbon, ce qui engendre le danger qu'ils soient avalés.

En vue d'empêcher toute éventualité négative, on a réalisé des marqueurs en couronne qui sont assemblés intégralement  
30 au support , ce qui rend donc très difficile de les détacher et enlever, mais qui compromet ainsi l'intégrité du support, au point de rendre impossible toute réutilisation.

L'objet de la présente invention consiste dans le fait de

X

réaliser un marqueur en couronne du type connu en tant que tel qui est assemblé en l'insérant sur le crochet et qui est ensuite positionné coaxialement avec le cliquet débordant de la structure arquée des cintres et qui forme la base renforçatrice du crochet susdit, ledit cintre s'avérant ainsi dégagé des problèmes décrits ci-dessus.

L'objet susdit est obtenu, selon l'invention, par le biais d'un marqueur en couronne se composant d'une structure enveloppante ayant une forme prismatique, avec les deux bases ouvertes, la base inférieure pour accueillir le cliquet en bas du crochet, et la base supérieure pour permettre au crochet susdit d'y passer à travers, ledit marqueur en couronne étant caractérisé en ce que l'intérieur est configuré avec une ou plusieurs saillies qui pénètrent, durant la phase de l'utilisation, à l'intérieur du cliquet du crochet ou de la structure arquée en vue de réaliser une fixation en agrafe avec le marqueur en couronne susdit.

L'invention sera rendue plus claire par la description de quelques-unes de ses réalisations possibles, indiquées uniquement à titre d'exemple non limitatif, à l'aide des planches y afférentes où :

- la figure 1 affiche une vue en perspective d'un cintre durant la phase d'utilisation ;
- les figures 2 à 4 affichent le cintre muni de trois types différents de marqueur en couronne selon l'invention ;
- les figures 5 et 6 affichent deux vues, respectivement en perspective et transversale d'une première réalisation du marqueur en couronne selon l'invention ;
- les figures 7 et 8 affichent deux vues en détail du marqueur en couronne selon la figure 5 durant la phase d'utilisation ;

A

- les figures 9 et 10 affichent deux vues, respectivement en perspective et transversale, d'une seconde réalisation du marqueur en couronne selon l'invention ;
- 5 - les figures 11 et 12 affichent deux vues en détail du marqueur en couronne selon la figure 9 durant la phase d'utilisation ;
- les figures 13 et 14 affichent deux vues, respectivement en perspective et transversale, d'une  
10 troisième réalisation du marqueur en couronne selon l'invention ;
- la figure 15 affiche une vue en détail du marqueur en couronne selon la figure 13 durant la phase d'utilisation ;
- 15 - les figures 16 à 18 affichent le vues, respectivement en perspective, d'en haut, et transversale, d'une quatrième réalisation du marqueur en couronne selon l'invention ;
- les figures 19 et 20 affichent des vues transversales, respectivement des vues frontale et latérale du  
20 marqueur en couronne selon la figure 16 durant la phase d'utilisation ;
- les figures 21 à 23 affichent les vues transversales, respectivement les vues frontale et latérale d'une  
25 cinquième réalisation du marqueur en couronne selon l'invention ;
- les figures 24 à 26 affichent les vues transversales, respectivement les vues frontale et latérale du  
30 marqueur en couronne selon la figure 21 durant la phase d'utilisation ;
- les figures 27 à 29 affichent les vues, respectivement les vues en perspective, frontale et latérale d'une

A

première forme à l'épreuve de la rotation du marqueur en couronne.

5 Tel qu'il peut être vu dans la figure 1, le marqueur en couronne 1 est positionné en bas du crochet 2 une fois qu'il a été fait passer à travers ledit crochet, d'une façon lui permettant d'envelopper le cliquet 3 qui déborde de la structure arquée 4 du cintre, où il agit en marqueur d'identification de la taille.

10 Tel qu'il peut être vu dans les figures 5 à 8 concernant une première réalisation de l'invention, le marqueur en couronne 1 est attaché directement au cliquet 3 par le biais de deux dents 5 l'une vis-à-vis de l'autre, présentes à l'intérieur de la structure enveloppante du marqueur en couronne susdit, et positionnées de sorte que, durant la phase d'utilisation, 15 les dents susdites soient insérées à l'intérieur de deux fentes 6 correspondantes taillées dans le cliquet.

20 Telle qu'elle peut être vue dans les figures 9 à 12, une seconde réalisation de l'invention est adaptée pour les cintres où le cliquet 3 est équipé des deux côtés d'ailettes de renfort 7, de sorte que le marqueur en couronne 1 soit attaché aux côtés du cliquet, par le biais d'une ou plusieurs dents 8, présentes à l'intérieur de la structure enveloppante du marqueur en couronne et positionnées de sorte que, durant la phase d'utilisation, les dents susdites 25 soient insérées par-dessous les ailettes susdites.

30 Tel qu'il peut être vu dans les figures 13 à 15 dans une troisième réalisation de l'invention, le marqueur en couronne 1 est attaché à la structure arquée 4 du cintre, par le biais d'une ou plusieurs languettes souples 9, obtenues à l'intérieur de la structure enveloppante du marqueur en couronne susdit, et qui débordent légèrement de la base inférieure de sorte que, durant la phase d'utilisation, les extrémités dentées 10 des languettes, soient insérées à l'intérieur des sièges 10.1 correspondants

A

taillés sur le col de la structure arquée susdite et positionnées de chaque côté du cliquet 3.

Tel qu'il peut être vu dans les figures 16 à 18 dans une quatrième réalisation de l'invention, il est prévu que les  
5 deux languettes 11 qui forment la paroi supérieure ouverte du marqueur en couronne soient équipées latéralement de niches 12, qui séparent les languettes susdites du reste de la structure enveloppante, ce qui rend plus flexible et donc plus facile d'insérer et positionner le marqueur en couronne  
10 1 sur le cliquet 3.

Toujours dans la quatrième réalisation susmentionnée, il est prévu que les dents 5 vis-à-vis l'une de l'autre, présentes à l'intérieur de la structure enveloppante du marqueur en couronne susdit, et qui sont insérées à l'intérieur des  
15 fentes 6 correspondantes par-dessus le cliquet 3 durant la phase d'utilisation, soient positionnées sur le bord de la paroi supérieure ouverte. Cette solution constructive permet à la zone d'attache entre la dent 5 et la fente 6 correspondante d'être positionnée près de la section  
20 supérieure du cliquet 3, et, donc avantageusement, ladite zone s'avère suffisamment écartée de la portion du cliquet où la section terminale ou « pointe » 13 du crochet 12 est encastrée (voir figure 20), et ladite zone ne subit pas donc de déformation durant la phase d'introduction du crochet  
25 dans le cliquet susdit.

En outre, comme on peut voir dans la vue en détail de la figure 20, l'invention prévoit, dans la zone d'attache de la dent 5, que le diamètre du trou par-dessus le cliquet 3 soit plus large que le diamètre du crochet 2, afin de créer un  
30 canal « K » qui s'étend par-dessous ladite zone d'attache et qui engendre la diminution de l'épaisseur du col 3.1 de sorte que, si la pointe 13 du crochet 2 y est fait passer, elle ne déforme pas la portion 3.1 susmentionnée et le siège de la fente 6 y afférent.

En outre, telle qu'elle peut être vue dans la vue en détail de la figure 20, la dent 5 présente une section en forme de cuspide où le sommet est défini par deux plans inclinés par rapport au plan horizontal, afin de faciliter les phase  
5 d'attachement et de détachement dans le siège de la fente 6, où le petit bloc d'enrobage en coin du marqueur de taille doit être enlevé du cintre, par exemple, pour son recyclage.

En particulier, telles qu'elles peuvent être vues dans la vue en détail de la figure 20, les surfaces de la dent 5 et  
10 du cliquet 6, respectivement 5.1, et 6.1, qui s'avèrent être l'une vis-à-vis de l'autre réciproquement durant la phase d'utilisation, sont aménagées dans leur position inclinée de sorte que, par la variation de l'angle, il soit possible d'augmenter ou de diminuer l'énergie requise pour enlever le  
15 marqueur en couronne, cette possibilité étant particulièrement importante pour assurer une protection contre toute blessure ou lésion aux enfants très petits.

En outre, comme on peut voir dans la vue en détail de la figure 19, afin de faciliter la fixation entre la dent 5 et  
20 le siège 6, il est prévu que, de même que son profil normal fermé, le siège 6 susmentionné peut être aussi configuré ouvert d'un de ses côtés 6.1, ou configuré ouvert des deux côtés 6.2, afin d'abriter des dents ayant plusieurs ampleurs de tout genre.

25 En outre, afin de simplifier l'introduction du marqueur en couronne 1 par-dessus le cliquet 3, il est prévu que la portion supérieure 3.2 du cliquet soit configurée dans une forme légèrement en coin, par la création de surfaces inclinées 14, par-dessus lesquelles les dents 5 sont  
30 emboîtées dans une action coulissante.

Comme on peut voir dans les figures 21 à 23 dans une cinquième réalisation de l'invention, il est prévu que la fixation en agrafe entre le marqueur en couronne 1 et le cliquet 3 soit réalisée per le biais des ailettes 11 du

A



marqueur en couronne qui sont emboîtées durant la phase d'utilisation par-dessus les fentes 15 correspondantes taillées sur le cliquet susdit.

5 En l'espèce, telles qu'elles peuvent être vues dans la figure 24, les fentes 15 sont positionnées vis-à-vis des ailettes 11 et aménagées tournées à 90° par rapport aux fentes 6 précédemment décrites (voir fig. 19).

10 En outre, pour simplifier l'introduction du marqueur en couronne 1 par-dessus le cliquet 3, même dans cette réalisation ultérieure, la portion supérieure 3.2 du cliquet 3 est équipée de surfaces inclinées 16 sur lesquelles les extrémités des ailettes 11 sont emboîtées pour coulisser avant qu'elles ne soient aménagées dans les fentes 15 correspondantes.

15 Comme on peut voir dans les figures 27 et 30, pour faciliter le positionnement et le centrage du marqueur en couronne, il est prévu qu'au moins une paroi latérale 17 ait été formée par-dessus le cliquet 3, qui se déplace, durant la phase d'utilisation, jusqu'à ce qu'elle soit au contact de la section interne « T » du marqueur en couronne 1 et qu'elle empêche donc une rotation réciproque du cliquet/marqueur en couronne autour de l'axe « Z » du crochet 2.

25 Du point de vue structurel, comme on peut voir dans les figures 27 à 29, sur les cintres où le cliquet 3 est associé avec une ailette de renfort latérale 7 (voir fig. 3.1.), l'action de centrage du marqueur en couronne est obtenue en prévoyant que l'ailette susmentionnée ait une ampleur au moins égale à l'ampleur du cliquet susdit, afin de réaliser des parois 17.1 qui forment une zone de contact frontale, agissant en tant que guide et élément à l'épreuve de la rotation pour le marqueur en couronne susmentionné.

30 Comme autre possibilité, tel qu'il peut être vu dans les figures 30 à 32, sur les cintres avec une section en forme de « U renversé », où le cliquet 3 est fondamentalement un

élément substantiellement cylindrique, l'action de centrage du marqueur en couronne est obtenue moyennant la réalisation de parois latérales 17.2, qui empêchent la rotation du marqueur en couronne 1.

- 5 Évidemment, d'autres réalisations différentes peuvent être créées pour les marqueurs en couronne à partir de la configuration prismatique du marqueur en couronne et du type de support ; celles-ci demeurent pourtant dans le contexte des revendications définies ci-dessous.

10

A

REVENDEICATIONS AMENDÉES

[reçues de l'Office International le 07 Décembre 2005 (07.12.05) ; revendications originales 1 à 19 remplacées par revendications amendées 1 à 18 (5 pages)]

5

## + DÉCLARATION

1. MARQUEUR EN COURONNE pour son application aux objets à identifier, notamment, aux cintres et similaires, du type qui est assemblé en l'insérant par-dessus le crochet et en le positionnant coaxialement avec un cliquet qui déborde de la structure arquée du cintre et qui constitue la base renforçatrice du crochet susmentionné, ledit marqueur en couronne étant caractérisé en ce qu'il comporte une structure enveloppante présentant une forme substantiellement prismatique de n'importe quel type, affichant à son intérieur une ou plusieurs saillies élastiques qui pénètrent, durant la phase d'utilisation, dans le cliquet du crochet ou dans le corps de la structure arquée, de façon à créer fixation en agrafe pour ledit marqueur en couronne, afin d'éviter toute possibilité de mouvements aussi bien axiaux que rotatifs de la couronne par rapport à l'objet auquel il est appliqué.
2. MARQUEUR EN COURONNE selon la revendication 1, du type qui est positionné en bas du crochet (2) une fois qu'il a été introduit par le crochet susdit, de sorte qu'il enveloppe le cliquet (3), débordant de la structure arquée (4) du cintre, ledit marqueur en couronne étant caractérisé en ce que la fixation du marqueur en couronne (1) est effectuée directement sur le cliquet (3) moyennant une ou plusieurs dents (5) présentes à l'intérieur de la structure enveloppante dudit marqueur en couronne, et positionné de sorte que, durant la phase d'utilisation, les dents

A

susmentionnées soient introduites dans les fentes (6) correspondantes taillées dans ledit cliquet.

- 5 3. MARQUEUR EN COURONNE selon la revendication 1, du type qui est positionné en bas du crochet (2) une fois qu'il a été introduit par le crochet susdit, de sorte qu'il enveloppe le cliquet (3), débordant de la structure arquée (4) et équipé d'ailettes de renfort (7), ledit marqueur en couronne étant caractérisé en ce que la fixation du marqueur en couronne (1) est effectuée par le biais d'une ou plusieurs dents (8) présentes à l'intérieur de la structure enveloppante dudit marqueur en couronne, et positionnée de sorte que, dans la phase d'utilisation, les dents susdites soient insérées par-dessous les ailettes (7) susdites.
- 10
- 15 4. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'une pluralité de dents (5.8) sont présentes à l'intérieur de la structure enveloppante.
- 20 5. MARQUEUR EN COURONNE selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fixation du marqueur en couronne (1) est effectuée par-dessus la structure arquée (4) du cintre, par le biais d'une ou plusieurs languettes souples (9) obtenues à l'intérieur de la structure enveloppante dudit marqueur en couronne et légèrement débordant de la base inférieure de sorte que, durant la phase d'utilisation, les extrémités dentées (10) des languettes susdites soient insérées dans les sièges (10.1) correspondants taillés dans le col de la structure arquée (4) et positionnées de chaque côté du cliquet (3).
- 25
- 30 6. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que les deux ailettes (11) qui forment la paroi supérieure ouverte du marqueur en couronne (1) sont équipées

latéralement de niches (12) qui séparent les ailettes susmentionnées du reste de la structure enveloppante, pour donner davantage d'élasticité et déformabilité.

- 5 7. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que les dents (5) l'une vis-à-vis de l'autre, présentes à l'intérieur de la structure enveloppante dudit marqueur en couronne, et qui, durant la phase d'utilisation, sont insérées dans deux fentes (6) 10 correspondantes taillées sur le cliquet (3) sont positionnées dans le bord de la paroi supérieure ouverte.
- 15 8. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que, dans la zone de fixation des dents (5), le diamètre du trou par-dessus le cliquet (3) est plus large que le diamètre du crochet (2) de façon à créer un canal (K) qui s'étend par-dessous la zone de fixation susdite et qui entraîne la diminution de l'épaisseur de la 20 portion du col (3.1) de sorte que, la pointe (13) du crochet (2) ayant été insérée, ladite pointe ne déforme pas la portion susmentionnée et le siège y afférent de la fente (6).
- 25 9. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que la dent (5) présente une section en forme de cuspide où le sommet est défini par deux plans inclinés par rapport au plan horizontal.
- 30 10. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface (5.1) de la dent (5) et la surface (6.1) du cliquet (6) qui se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre réciproquement durant la phase d'utilisation, s'avèrent être dans une position inclinée de sorte

que, par une variation de l'angle, il soit possible d'augmenter ou diminuer la force requise pour enlever le marqueur en couronne de la taille.

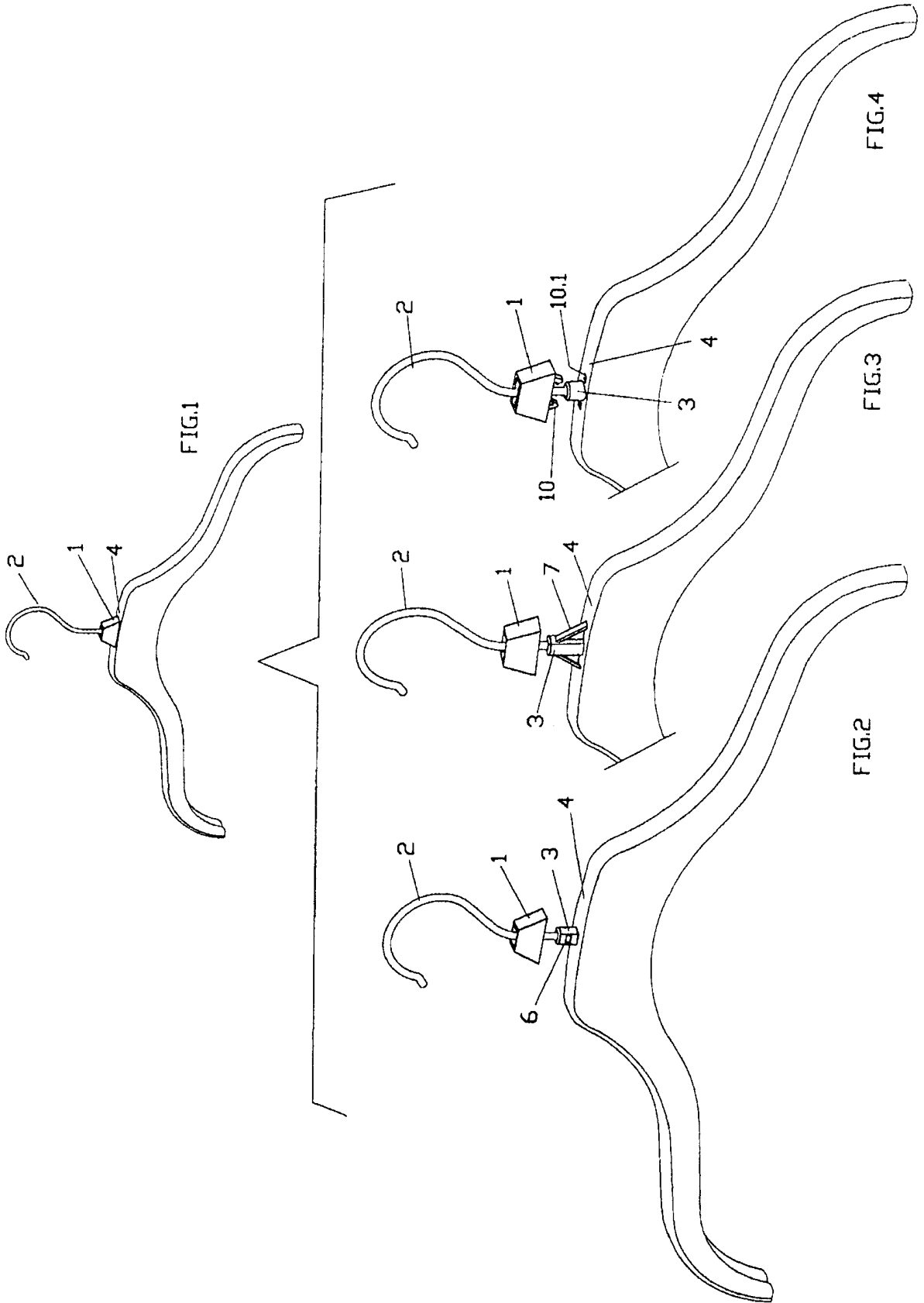
- 5 11. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le siège (6.1) est configuré ouvert d'un seul côté.
12. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le siège (6.1) est configuré ouvert des deux côtés.
- 10 13. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes caractérisé en ce que, par-dessus le cliquet (3), il est prévu que la portion supérieure (3.2) du cliquet ait une forme légèrement en coin en raison de la création de surfaces inclinées  
15 (14) sur lesquelles les dents (5) sont emboîtées pour coulisser.
14. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que la  
20 fixation en agrafe entre le marqueur en couronne (1) et le cliquet (3) est réalisée par le biais des ailettes supérieures (11) dudit marqueur en couronne qui sont emboîtées durant la phase d'utilisation avec les fentes (15) correspondantes taillées dans le cliquet susdit et aménagées tournées à 90° par rapport  
25 aux fentes (6).
15. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que, par-dessus la portion supérieure (3.2) du cliquet (3), sont présentes des surfaces inclinées (16) sur  
30 lesquelles les extrémités des ailettes (11) sont emboîtées pour coulisser avant qu'elles ne soient insérées dans le fentes (15) correspondantes.
16. MARQUEUR EN COURONNE selon l'une ou plusieurs des

5 revendications précédentes, caractérisé en ce que par-dessus le cliquet (3) est présente au moins une paroi latérale (17) qui se déplace, durant la phase d'utilisation, jusqu'à ce qu'elle soit au contact de la section interne (T) du marqueur en couronne (1), ce qui empêche la rotation réciproque du cliquet/marqueur en couronne autour de l'axe (Z) du crochet (2).

10 17. MARQUEUR EN COURONNE selon la revendication 16, caractérisé en ce que, sur les cintres où le cliquet (3) est associé à la languette de renfort latérale (7), l'action à l'épreuve de la rotation du marqueur en couronne (1) est obtenue en prévoyant que l'ampleur de la languette susmentionnée soit au moins égale à l'ampleur dudit cliquet afin de réaliser des parois (17.1) qui créent une zone de contact frontal contre la paroi interne (T) dudit marqueur en couronne.

20 18. MARQUEUR EN COURONNE selon la revendication 16, caractérisé en ce que, sur les cintres avec une section en forme de « U renversé », où le cliquet (3) est simplement un corps substantiellement cylindrique, l'action à l'épreuve de la rotation du marqueur en couronne (1) est obtenue par la réalisation d'au moins une, ou, de préférence, deux parois latérales (17.2) qui sont positionnées au contact des parois internes en « T » dudit marqueur en couronne.

25



2



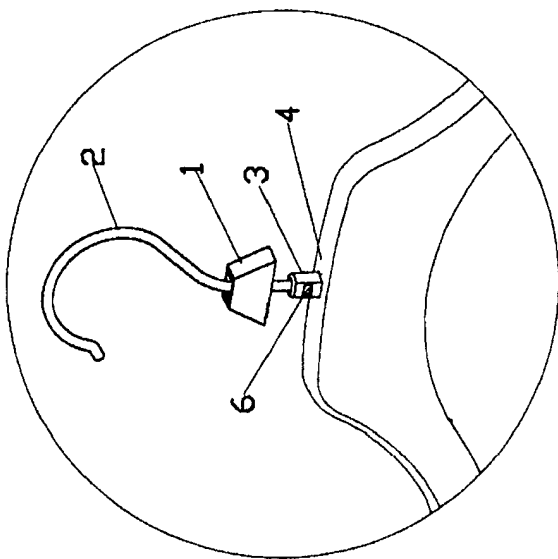


FIG.2.1

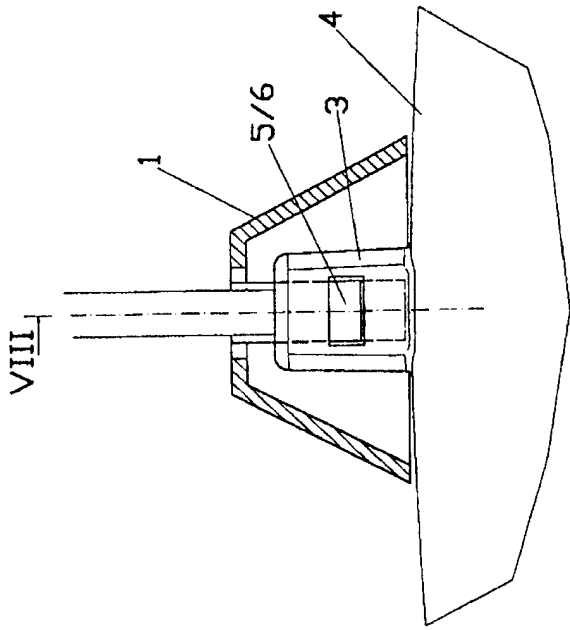


FIG.7

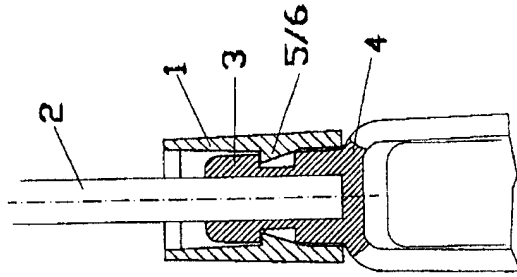


FIG.8

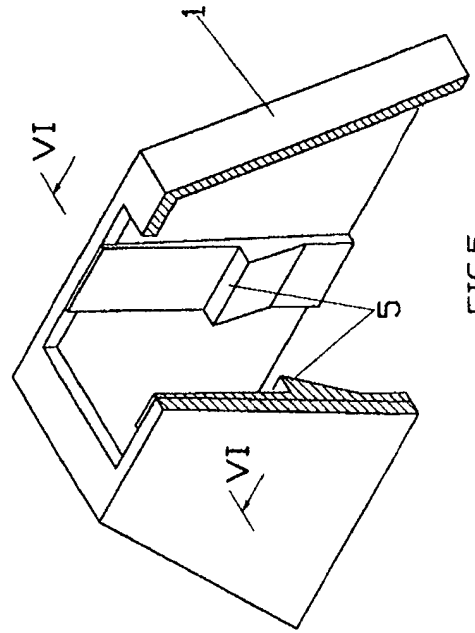


FIG.5

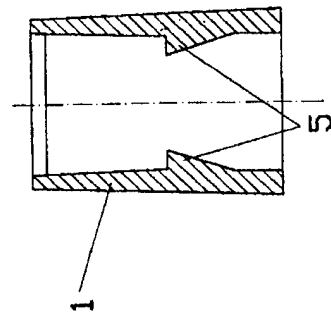


FIG.6

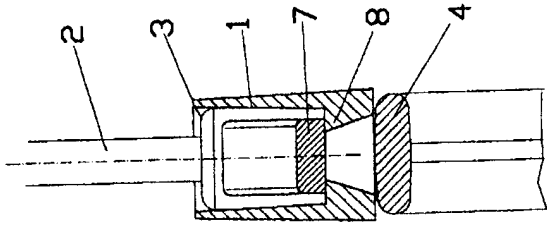


FIG.12

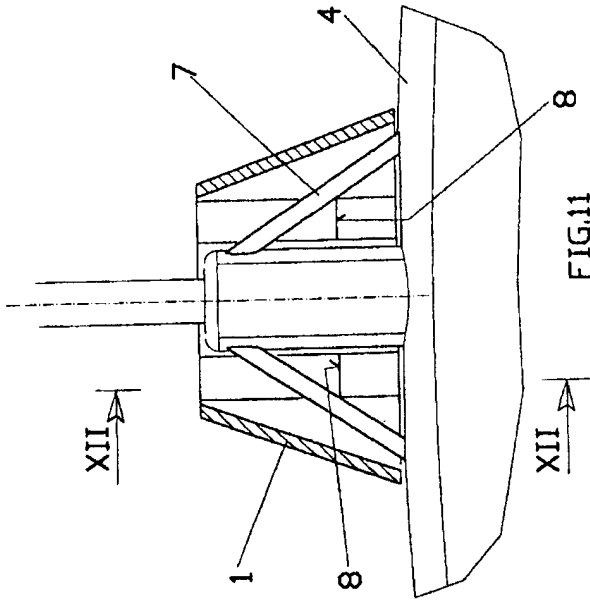


FIG.11

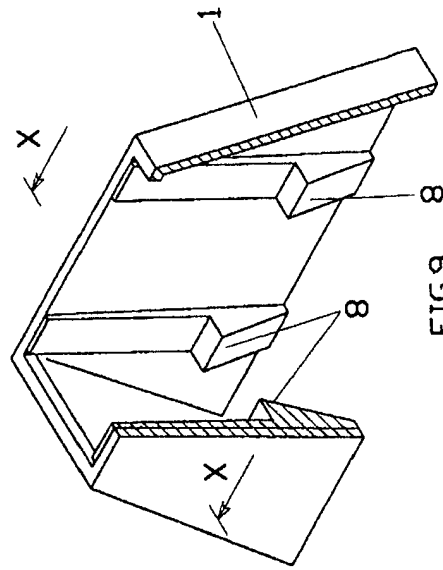


FIG.9

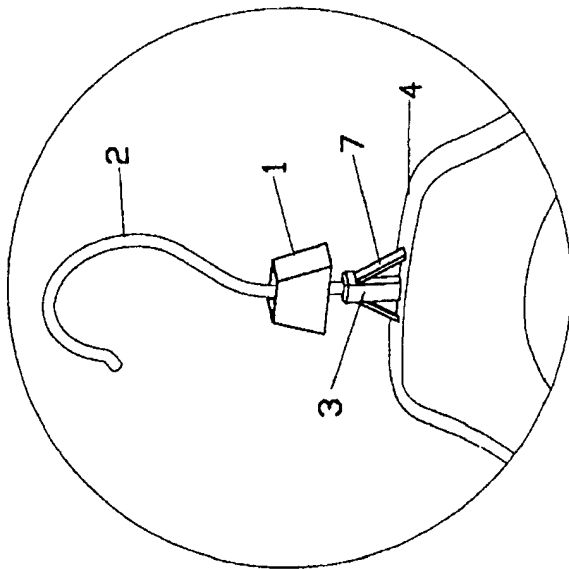


FIG.3.1

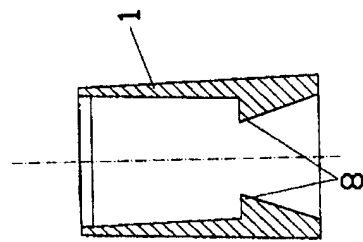


FIG.10

8

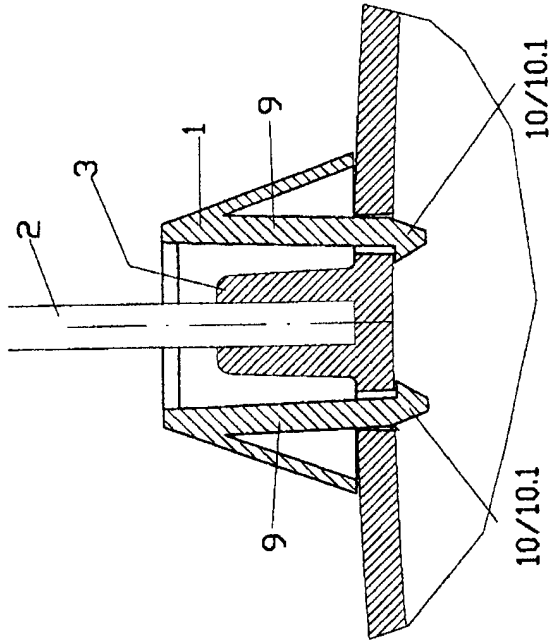
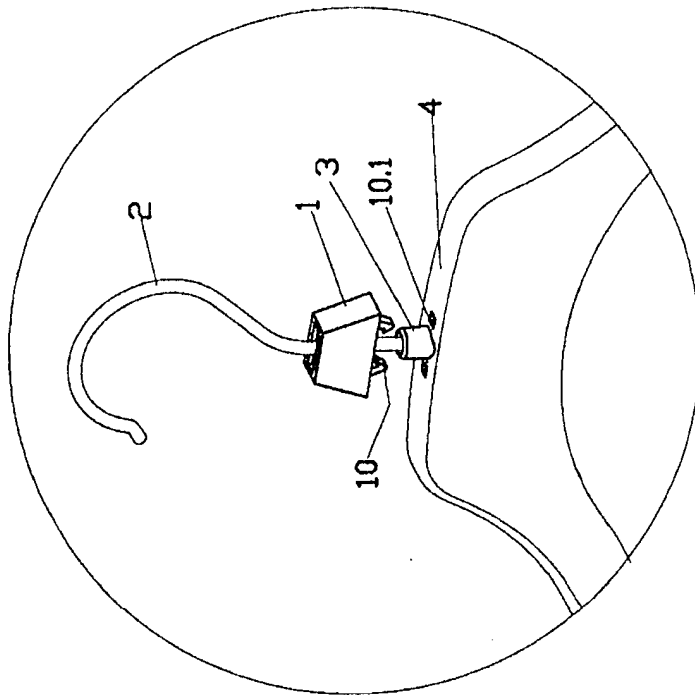


FIG.15

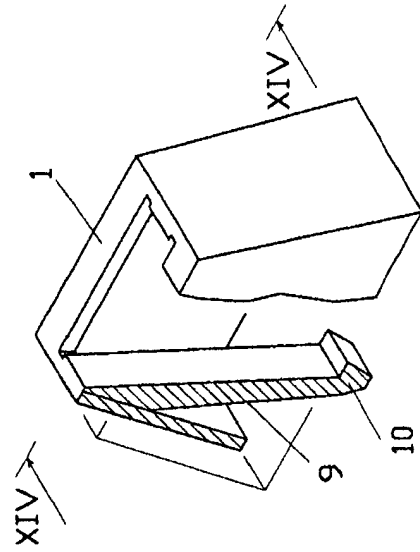


FIG.13

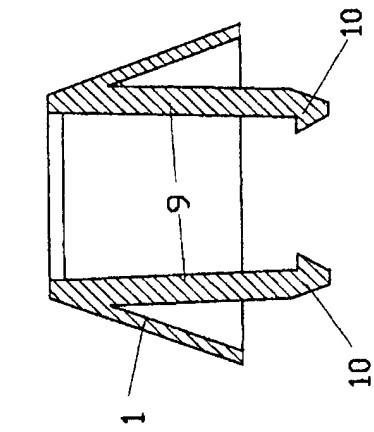
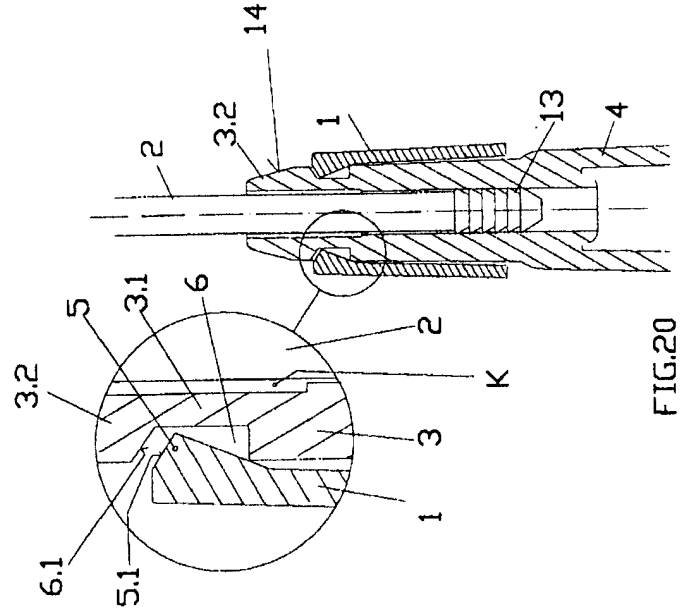
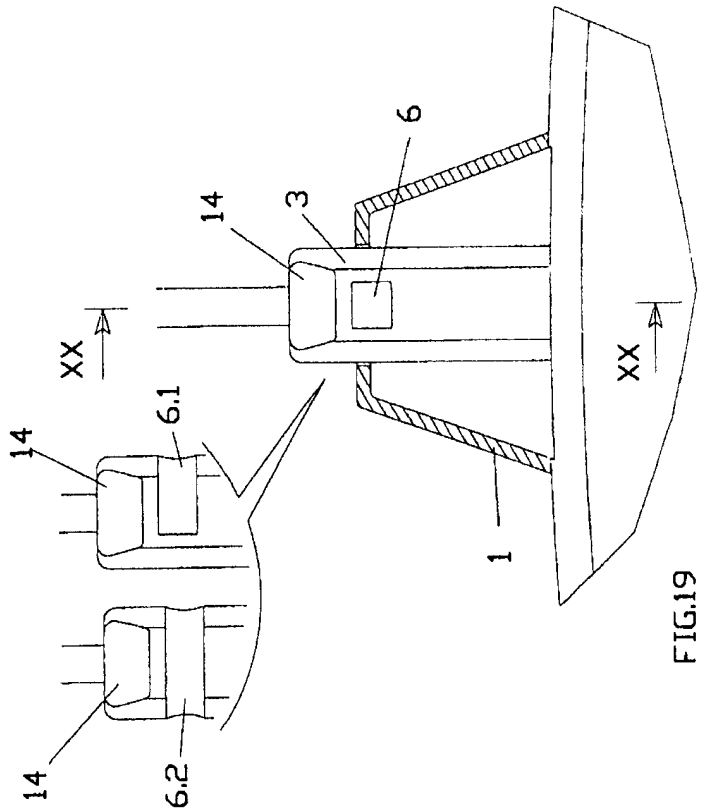
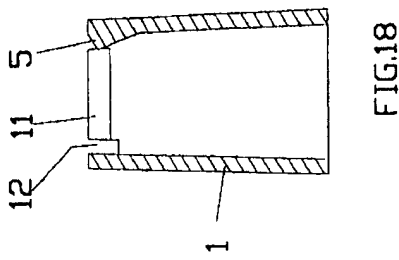
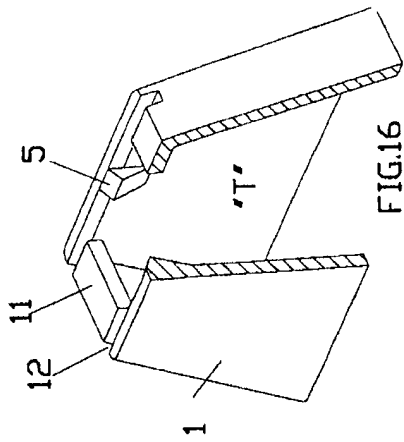
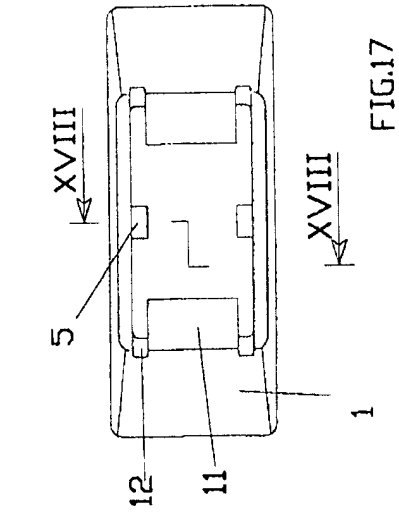


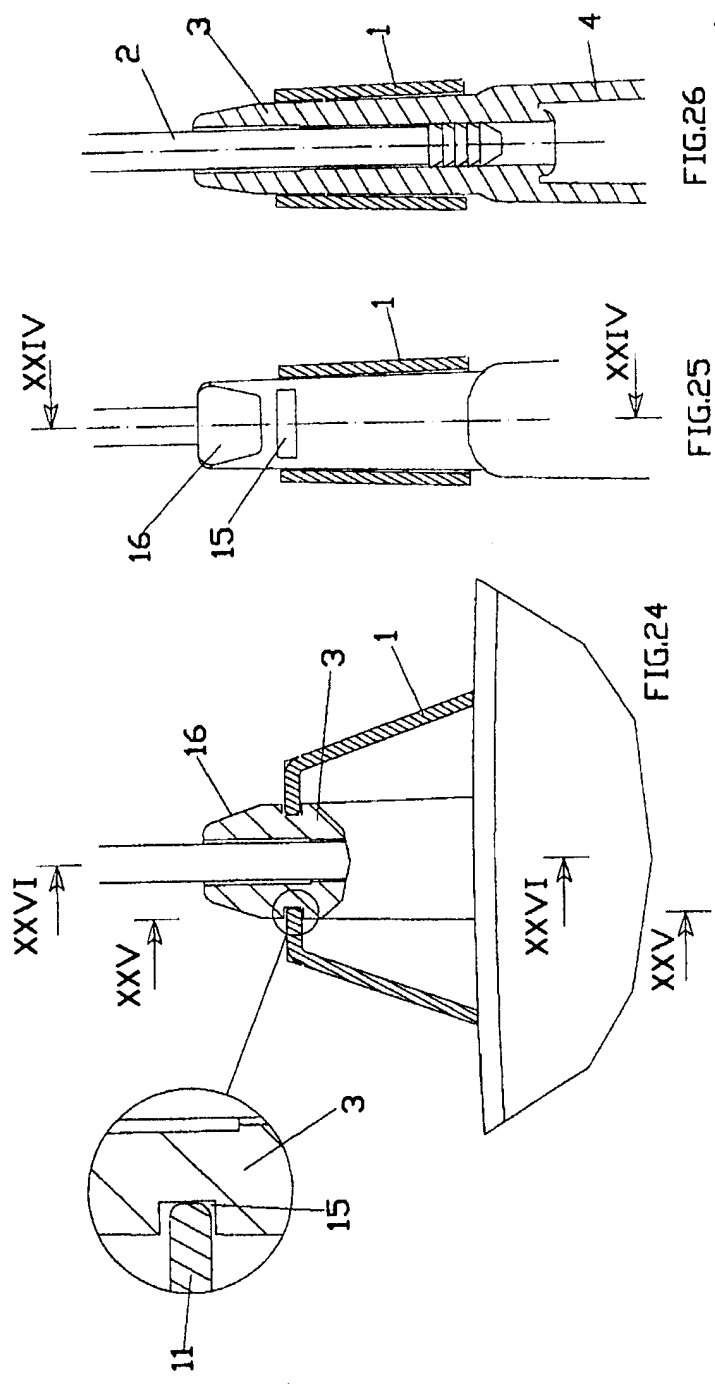
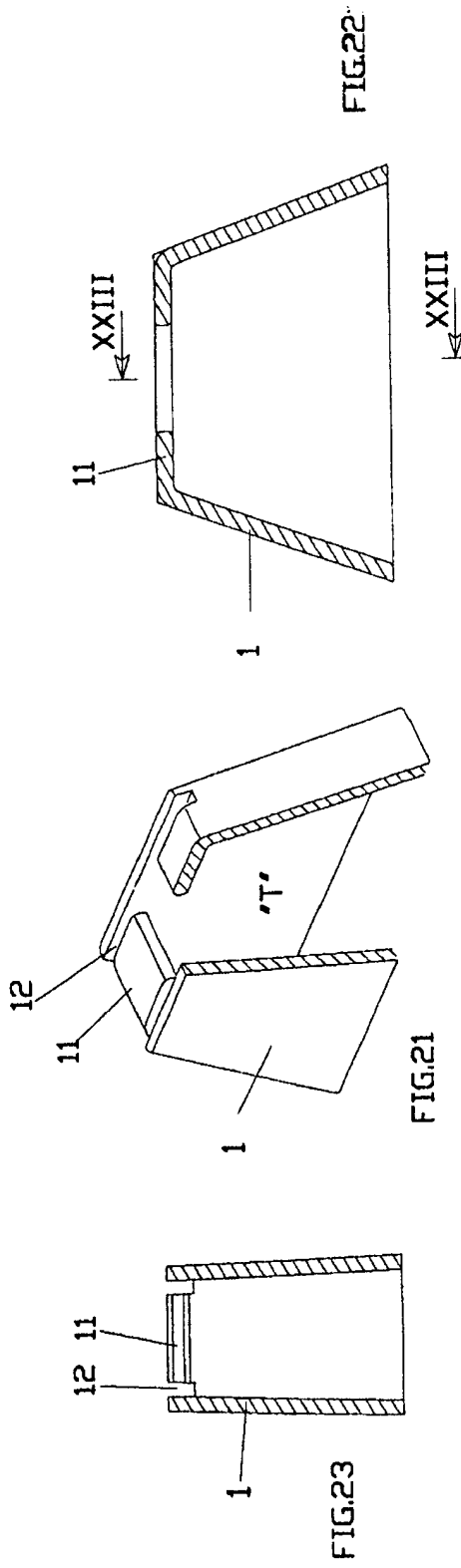
FIG.14

FIG.4.1

2



2



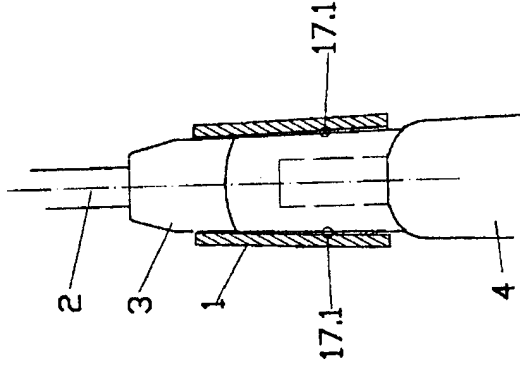


FIG. 29

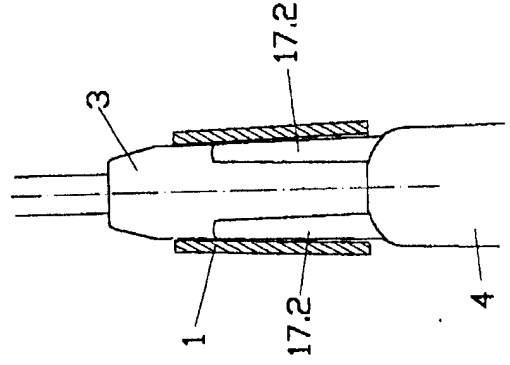


FIG. 32

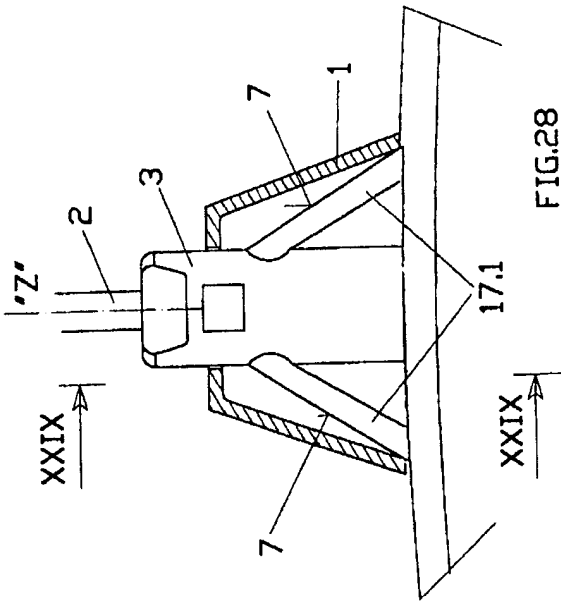


FIG. 28

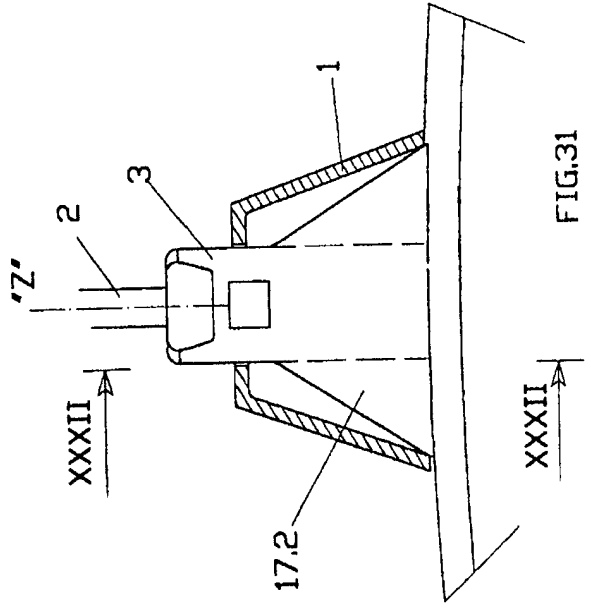


FIG. 31

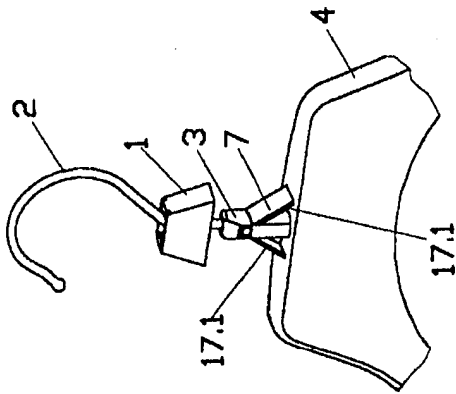


FIG. 27

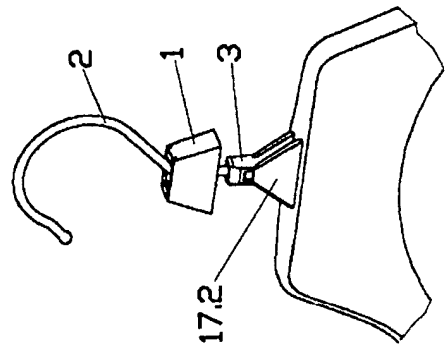


FIG. 30

7